



PRÉFET DE L'ISÈRE

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE LE 14 JANVIER 2014 À 03H30

COMMUNIQUE DE PRESSE N°1

EPISODE NEIGEUX POINT SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

La Préfecture de l'Isère communique :

Les chutes importantes de neige depuis le début de la nuit nécessitent de prendre les mesures suivantes :

La circulation des véhicules de plus de 26 tonnes est interdite en Isère à compter de ce jour à partir de 02h30 :

- sur la RN 85 (rampe de Laffrey) dans le sens Vizille vers la limite du département des Hautes Alpes

La préfecture vous invite à éviter cet axe routier si vous devez vous déplacer.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait.

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (site Bison Futé : www.bison-fute.equipement.gouv.fr), écoutez la radio.
- Consultez l'évolution de la situation sur le site Internet de Météo France : www.meteofrance.com

CONTACT PRESSE
communication@isere.pref.gouv.fr